

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**Du 14 mai 2018 à 20h00****Présidence : M. Boris Cuanoud****Salle du Grand-Conseil Vaudois à Lausanne**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

La séance commence avec des explications concernant le vote électronique.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis Municipal N° 01/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité sécuritaire du collège Les Ecureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE sur la parcelle N° 162 dite « La Fin »
6. Présentation du préavis municipal N° 04/2018 relatif à une demande de crédit pour les travaux de réfection de la verrière de la salle du Conseil communal
7. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité**1. Appel**

44 Conseillers participent à la séance, 6 excusés, 0 absents

2. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

- M. C. Furer : p. 2416 M. Corthay – p. 2417 M. Christinat – p. 2417
correction du mot hockey

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du Conseil

Le préavis N° 02/2018 relatif à la salle de gymnastique triple sera traitée lors de la prochaine séance du 25 juin 2018.

Les rapports des commissions devront être remis pour le 13 juin.

Votations du 10 juin 2018, le bureau est convoqué à 08h30.

Démission de Mme Isabelle Muller pour la fin du mois de juin, il n'y a pas eu de demande de la part des conseillers. 2 postulations externes reçues à ce jour. Plus d'informations vous seront données avant la prochaine séance.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

Nous avons tous lu je pense l'article paru dans le journal 24 heures et ou le Journal La Côte au sujet de la RIE III.

Les communes ont reçu ces nouvelles estimations avec un brin de stupeur et nous sommes en train de les analyser et d'essayer de trouver la meilleure solution possible afin de minimiser ou de réduire au maximum l'impact de l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise sur les finances communales dès l'an prochain.

Pour Etoy, les chiffres reçus font état de dégâts limités (1.8 points d'impôts). Néanmoins, une première analyse nous a montré que les chiffres utilisés comme base de calcul reposaient en partie sur une année fiscale où les recettes conjoncturelles ont été importantes et ne sont donc pas représentatifs de notre réalité. Par conséquent, nous avons demandé un nouveau calcul et on peut malheureusement s'attendre à ce que, comme pour d'autres communes, les pertes fiscales dépassent largement cette première estimation. Dans le pire des cas, la marge d'autofinancement que nous dégageons par année pourrait être complètement mangée par la perte fiscale et en plus par une participation plus importante à la péréquation et à la facture sociale.

Encore plus aberrant, il faudrait alors emprunter pour payer la dette. C'est le sort qui attend de nombreuses communes si rien n'est fait.

Nous ne pouvons que déplorer le fait que le gouvernement ose conseiller aux communes de créer des réserves, alors que la plupart des communes de ce Canton jonglent avec ce qui reste une fois que la péréquation et la facture sociale sont passées par là. Il nous semble essentiel de rappeler ici que le Canton a largement thésaurisé et pourrait très bien se permettre d'éviter que les communes se trouvent ainsi défavorisées.

Oui, il faut garder nos entreprises et rester compétitifs, mais quand les compensations annoncées ne sont pas là, il faut revoir sa copie, or le Conseil d'Etat, qui est assis sur près d'un milliard de liquidités, nous sort le conseil de création de réserves, ce n'est pas sérieux.

Comme mes collègues Syndics et municipaux, j'estime que cette réforme ne devrait ou ne doit pas se traduire par une augmentation des impôts communaux. Le Conseil d'Etat, qui a décidé de mettre en œuvre la RIE III vaudoise malgré le rejet de la RIE III fédérale, doit maintenant prendre ses responsabilités et faire en sorte que la compensation promise soit effective, sans attendre la décision sur PF 17.

Si tel n'était pas le cas, nous espérons que le Grand Conseil agira et répondra favorablement à la motion déposée par M. Maurice Mischler, député et syndic qui demande le versement aux communes de 50 millions par an jusqu'à l'entrée en vigueur de PF 17. En effet, le financement de cette réforme favorable aux entreprises ne doit pas retomber in fine sur les épaules de nos citoyens et nous ne voulons pas non plus devoir couper les prestations que nous offrons aux habitants de notre commune et qui contribuent à faire d'Etoy une commune accueillante.

La Municipalité suit très attentivement ce dossier et a déjà pris contact avec les organisations faïtières.

Nous savions que le budget 2019 serait un exercice difficile, mais avec cette nouvelle donne il pourrait s'avérer périlleux.

- M. F. Magnollay : félicite M. J.M. Fernandez, Syndic, pour son message. Comme président de la commission des finances, il appuie la Municipalité pour combattre ces décisions. Il trouve cela complètement scandaleux et espère que le Conseil d'Etat sera conscient (puisque nous sommes dans leurs murs, et comme nous sommes enregistré, cela vaut la peine de le dire) et qu'il trouvera les bonnes solutions. La commission des finances incorporée est prête pour s'investir dans cette lutte.

b) Mme Tania Séverin

-

c) M. C. Viquerat

- Travaux route de Lavigny : les travaux du côté du canton sont terminés depuis le week-end dernier. La future mini autoroute qui relie Etoy à Lavigny est ouverte. J'espère que vous montrerez l'exemple prochainement en baissant votre vitesse à l'entrée du village d'Etoy, pareille côté Lavigny.

- Conduites d'eau : les travaux se sont relativement bien passés. Juste un problème pour remplir de béton l'ancienne conduite. Le béton n'a pas coulé. Des forages ont dû être faits à plusieurs endroits (11 sondages sur la longueur de la route). Nous espérons que cela n'aura pas trop d'impact sur le montant du préavis. Des discussions sont prévues avec les fournisseurs pour le partage des responsabilités.

- Travaux de l'Espérance : les travaux commencent. Ces prochains jours le chemin du Rôti va être élargi. Vraisemblablement à une largeur d'environ 5 m. Durée des travaux 2 ans.

- Panneau 50km/h à l'entrée du village sur le chemin de la Vaux : il a été posé aujourd'hui à 16h50.

- M. V. Bovet : sur la route de Lavigny, il a été marqué une ligne blanche continue, ce qui empêche de doubler un tracteur. Est-ce volontaire ? Peut-on modifier ? la commune a-t-elle un mot à dire là-dessus. Est-il possible de mettre une ligne interrompue sur des parties de la route de part et d'autre de la ligne blanche ?

- M. C. Viquerat : dans le dossier cantonal il était prévu un marquage, mais sans mention du tracé (continu – discontinu). Dans ce dossier il était également prévu une piste cyclable marquée au sol dans le sens montant. Nous allons prendre des renseignements et suivre le dossier.

- M. F. Magnollay : concernant le bouchage de la conduite d'eau, la commission des finances s'était posée la question, c'est un sujet qui avait été lourdement débattu avec la délégation de la Municipalité et voilà qu'on est au-devant de problèmes. La commission des finances voudrait véritablement que la Municipalité montre les dents. C'est la deuxième fois qu'on est en présence de travaux qui sont mal gérés (barrière à la route de la gare). Nous aimerions que la Municipalité recherche activement qui est en faute et qui va payer les pots cassés.

d) M. J.-M. Schlaeppli

Remercie M. le Président Boris Cuanoud qui a su nous faire profiter de l'occasion qui a été donnée de venir en ces lieux pour faire cette séance extra muros. Belle vue et bonne audition ce soir dans ces locaux.

- Déchets : après avoir contacté RC Plast Grandson, la commune mets à l'essai, à disposition de la population à la déchetterie, des bennes de récupération de flaconnage (flacon non PET). Dépose possible en tout temps, comme pour la récupération du PET.

Du compost fait de nos déchets verts est mis à disposition de la population.

Valorsa fait une remarque concernant nos déchets verts : les étiquettes (en vinyle) qui se trouvent sur certains fruits ou légumes doivent être enlevés avant d'être recyclés pour le compost. Ces étiquettes sont extra résistantes (UV – pluie), elles se retrouvent après dans les compostes et par la suite dans nos champs et nos cultures. Donc pensez-y lorsque vous mangez une banane, enlevez l'étiquette.

- M. C. Furer : a entendu dire qu'il n'y avait plus de récupération de flaconnage à la Migros de la Plantay. Est-ce vrai ? Pourquoi ? Est-ce en relation avec le fait d'avoir ceci à la déchetterie ?

- M. J.-M. Schlaeppli : il n'est pas au courant. Cela lui semble étonnant. Il n'y a pas de relation avec le fait d'avoir le flaconnage à la déchetterie.

c) M. R. Corthay

- Secteur Les Communaux

Un câblage informatique a été réalisé avec de la fibre optique entre les bâtiments des Communaux I et II, la salle polyvalente et le local de voirie.

Les prises pour le système WIFI de la salle polyvalente sont installées.

Salle polyvalente

Photo voltaïque de la salle polyvalente, le pont provisoire vaudois RPC (rétribution prix courant) est arrivé à son terme. Vu que cette installation est de moins de 100kw, nous avons fait la demande pour toucher la rétribution unique, nous allons également passer à l'autoconsommation sur ce bâtiment.

5. Préavis Municipal N° 01/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité sécuritaire du collège Les Ecureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE sur la parcelle N° 162 dite « La Fin »

La parole est donnée à M. C. Furer pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mmes I. Golay (présidente) et S. Thury, de MM. T. Cretegy, C. Fürer (rapporteur) V. Payot et C. Widmann, à la majorité, propose au Conseil :

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et mise aux normes sécuritaires du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE
2. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, tout ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 au fonds de réserve pour investissements futurs et d'amortir le solde sur une durée maximale de 30 ans conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes.

La parole est donnée à M. F. Magnollay (M. M. Thomson rapporteur étant excusé) pour la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de MM F. Magnollay (président), M. Thomson (rapporteur) A. Allaman, C. Delétra, N. Dutoit, L. Hautier, J.-L. Rochat, à la majorité, propose au Conseil :

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et mise aux normes sécuritaires du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE
2. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, tout ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur le fond de réserve pour investissements futurs et d'amortir le solde sur une durée maximale de 20 ans conformément.

Les conclusions de la commission des finances divergent au point 3 La Municipalité propose sur 30 ans et la commission des finances propose sur 20 ans.

La question est posée à la Municipalité sur ce point, elle se rallie aux conclusions de la commission et accepte de modifier le point 3 par « sur 20 ans ».

Discussion :

- M. N. Plumey : concernant les suggestions que la commission ad hoc a faites, comment la Municipalité va-t-elle intégrer et a-t-elle déjà

des idées en rapport à ces suggestions qui auront des incidences financières sur le préavis ?

- Mme T. Séverin : il faut attendre les offres concernant les fenêtres pour se déterminer sur le choix de celles-ci. Pour l'aération dans la cuisine, des travaux sont prévus pour améliorer et enlever cette humidité.

Pour le piano, c'est en ordre, on va tout faire pour qu'il reste dans la salle de rythmique. Pour la salle des travaux manuels, le déplacement de cette salle qui est actuellement dans l'ancien collège est envisagé, discussion avec la direction des Ecoles lors de la phase de ré-emménagement. Le gros point est le choix des fenêtres.

- M. R. Corthay : pour les fenêtres, les soumissions vont partir pour du double, voire du triple vitrage. Et selon les rentrées de soumissions nous pourrons faire des choix. Aussi selon l'emplacement des fenêtres il vaut mieux avoir du double vitrage que du triple.

- Mme V. Hüsler : dans le rapport de la commission des finances, il est relevé un problème d'étanchéité. Le bâtiment est âgé de 27 ans, quel est l'état des murs ? L'architecte ne doit pas être le même que celui qui a fait la réalisation du bâtiment.

- M. R. Corthay : concernant l'étanchéité du toit, c'est la partie plate du toit, cette étanchéité est au bout. Le petit toit qui est sur la cage d'escalier avait été refait il y a quelques années. L'étanchéité est à refaire (27 ans).

- Mme V. Hüsler : mais les murs sont-ils sains ?

- M. R. Corthay : le bureau qui a fait la première étude et l'architecte ne sont pas les mêmes qu'au départ du chantier à la construction.

- M. C. Furer : il rebondit sur le rapport de la commission des finances, qui mentionne « *les travaux qui seront exécutés par ce préavis ne modifieront pas la structure de la toiture qui restera plate avec tous les aléas d'infiltration d'eau dont il faudra faire face* ». Il aimerait que les Municipaux expliquent, car à la commission ad hoc on a eu l'impression que cette réfection de toiture allait résoudre les problèmes pour une longue durée. S'il y avait d'autres études pour des toitures non plates quels auraient été les éventuels surcoûts et pour quelle durée d'étanchéité aurions-nous pu nous attendre ?

- M. R. Corthay : on aurait pu envisager un toit en pente, mais cela modifierait la structure du bâtiment. Sur la commune nous avons d'autres bâtiments avec des toits plats (les Communaux I et II). En faisant l'étanchéité nous sommes bon pour 20 / 30 ans, après c'est de l'entretien.

- M. M.-O. Christinat : concernant la fermeture des classes durant une année, est-il prévu une information à la population ?

- Mme T. Séverin : il y a eu beaucoup de travail en amont avec les divers services scolaires concernés (direction des Ecoles et UAPE). On attendait la décision de ce soir pour avancer. Tous les points

seront discutés demain lors d'une réunion avec les enseignants, puis avec les parents des enfants concernés, concernant les enclassements et les transports scolaires. Toutes les informations seront communiquées rapidement.

- M. A. Magnollay : quel est le degré de précision des devis ?
- M. R. Corthay : nous avons des devis estimatifs, pas de chiffres exacts, les soumissions n'étant pas rentrées. Tolérance de 10%.
- M. L. Magnollay : pour un toit plat, la technique d'un toit végétalisé le rend plus stable. Cela a-t-il été envisagé ?
- M. R. Corthay : pas de toit végétalisé car nous posons des panneaux solaires.
- Mme V. Hüsler : est-il prévu une transformation, rénovation concernant le chauffage ?
- M. R. Corthay : non car la chaudière a été remplacée il y a 4 – 5 ans.

Votations :

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et mise aux normes sécuritaires du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE

Accepté à la majorité (40 OUI – 3 abstentions)

2. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, tout ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment

Accepté à la majorité (42 OUI – 1 abstentions)

3. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 sur le fond de réserve pour investissements futurs et d'amortir le solde sur une durée maximale de 20 ans conformément.

Accepté à la majorité (41 OUI – 2 abstentions)

6. Présentation du préavis municipal N° 04/2018 relatif à une demande de crédit pour les travaux de réfection de la verrière de la salle du Conseil communal

M. R. Corthay présente le projet de préavis pour les travaux de réfection de la verrière de la salle du Conseil communal.

Un rapport de simulation de la surchauffe estivale de la salle du Conseil a été réalisé entre mars et octobre 2017. Les propositions d'amélioration sont développées pour répondre aux critères suivants :

- Organiser un rafraîchissement par la ventilation naturelle nocturne
- Offrir un obscurcissement de la salle utile lors des projections
- Diminuer le facteur de transmission énergétique du vitrage et sa protection solaire

Amélioration de la protection solaire, deux solutions sont en étude

- remplacement de l'ensemble des vitrages de la verrière avec des verres à teinte dynamique ou suppression du lanterneau et intégration de fenêtre de toit avec volets roulants extérieurs type velux.

Quelques chiffres :

457 heures par année de surchauffe, en prenant la variante avec les verres dynamiques, on arrive à 62 heures et avec des fenêtres de toit style velux, 58 heures velux.

Élection de la commission ad hoc :

- M. B. Cuanoud : demande aux conseillers intéressés de s'annoncer à l'aide du système technique à disposition dans la salle. 7 candidatures s'affichent et la commission peut donc être élue tacitement. M. B. Cuanoud est cependant informé que la candidature de M. C. Moreira da Silva n'a pas été prise en compte par le système.

- M. C. Fürer : rappel que selon l'art. 43 du règlement du conseil communal, comme 8 personnes sont intéressées, il convient de procéder à une élection à bulletin secret.

- M. B. Cuanoud : demande à M. C. Moreira da Silva de confirmer son souhait de candidature.

- M. C. Moreira da Silva : oui, il souhaite que nous votions.

Il y a donc 8 Candidats à la commission ad hoc :

Mmes S. Jara, V. Elamly, MM N. Plumey, B. Gianola, G. Biondi Morra, E. Piguet, F. Blanc, C. Moreira da Silva.

Le système technique de la salle du grand conseil ne permettant pas de procéder à une élection par voie électronique, une votation traditionnelle par bulletins papier est organisée.

Les élus de la commission ad hoc sont :

C. Moreira da Silva

V. Elamly

S. Jara

B. Gianola

F. Blanc

N. Plumey

E. Piguet

7. Propositions individuelles

- M. F. Chappuis : Concernant la LATC, M. le Syndic d'Etoy et ses collègues d'Apples ont fait les gros titres des journaux. Le lecteur moyen que je suis n'a pas tout compris. Est-ce que l'on dépend d'Apples, est-ce que l'on est défavorisé ? Quel est le rôle prédominant ? Merci pour votre bienveillante analyse sur ce point.

- M. J.M. Fernandez : Non nous ne dépendons pas d'Apples du tout. La journaliste a fait un point de comparaison entre nos deux communes. La commune d'Apples est un centre de développement régional alors qu'Etoy (pour le canton) n'est rien. La Municipalité a écrit une lettre au SDT ainsi qu'au chef de département Madame Jacqueline de Quattro et également au chef du département de l'économie Monsieur Leuba pour leur faire part des récriminations que nous avons et aussi répondre à une lettre que nous avons reçue qui contenait quelques points de contradictions assez énormes. Nous espérons une réponse bientôt. Sinon nous serons contraints de demander rendez-vous avec Mme de Quattro pour essayer d'avoir une médiation dans cette affaire.

- M. O. Bolomey : remercie le Président pour l'organisation de cette séance dans ces lieux. Il rappelle le rendez-vous à St-Prex pour le trophée de la préfecture le 16 juin dès 13h30. M. Bolomey profite de cette séance extra muros pour rappeler à nos 150 députés qui siègent ici qu'ils font chaque fois de la pub dans leur région et dans leur commune pour être élus et quand ils arrivent ici ils ne pensent qu'à leur parti, il serait bon de leur rappeler que s'il y a des arrondissements électoraux ce n'est pas pour rien et ce n'est pas juste pour leur parti qu'ils sont ici.

- M. L. Capt : se dit porte-parole des habitants du chemin de la Vaux, concernant le parking sauvage car pas suffisamment de place de parc. Pour rappel les zone 30 « ne pas stationner des 2 côtés du chemin ».

- M. C. Viquerat : nous avons commencé à mettre des rappels comme quoi il n'est pas autorisé de se garer le long de la route à cet endroit et nous espérons que cela fera réagir.

- M. C. Viquerat : concernant le réservoir des Rippes, les cuves seront entièrement vidées. Nous allons organiser une visite d'une des cuves vides.

- Mme P. Hitz-Lepori : le 1^{er} et 2 juin La Batelière fête ses 40 ans. Soirée souper-spectacle et dimanche spectacle avec buvette libre.

- M. G. Biondi Morra : fan de mobilité électrique, demande si des prises de recharge électrique gratuites seraient envisageable au centre du village ?

- M. R. Corthay : la municipalité a été approchée par la SEFA pour mettre une borne double au centre du village. Pas forcément gratuite.

- M. G. Biondi Morra : si pas gratuit, voir pour une utilisation simple.

- Mme I. Golay : a vu ce soir que le panneau 50 km/h avait été posé. Elle en remercie la Municipalité.

- M. J.M. Fernandez remercie M. B. Cuanoud pour son initiative de nous faire siéger au sein de la salle du Grand Conseil. C'est un plaisir d'être là.

- M. B. Cuanoud remercie Monsieur Fernandez et passe la parole à son invité, Monsieur Nicolas Suter, député au Grand Conseil Vaudois.

- M. Nicolas Suter souhaite la bienvenue au Conseil Communal d'Etoy dans la salle du Parlement et présente quelques éléments clés liés à notre gouvernement et aux activités du Grand Conseil.

- M. B. Cuanoud remercie chaleureusement son invité, Monsieur Suter, et convie le Conseil à un apéritif servi dans la buvette du parlement.

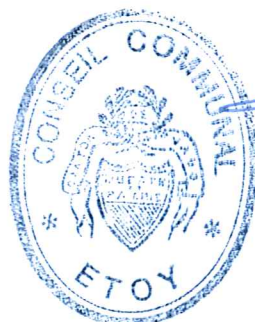
Séance levée à 21h30

Prochaine séance :
25 juin 2018

Le Président

La Secrétaire


Boris Cuanoud




Isabelle Muller